

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 19881
Numéro SIREN : 702 012 956
Nom ou dénomination : ALTRAN TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2021 sous le numéro de dépôt 334

ALTRAN TECHNOLOGIES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique
ALTRAN TECHNOLOGIES
76, avenue de Kléber
75016 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTRAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur la pertinence de l'information fournie dans les notes de l'annexe notamment pour ce qui concerne les points suivants :

- Les immobilisations financières de votre société, constituées de titres de participations et de prêts et créances long terme, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 1 936 096 k€, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les paramètres utilisés, et à revoir les calculs effectués par la société.
- Des provisions pour charges et litiges sont comptabilisées au bilan par votre société pour un montant de 396 624 k€ au 31 décembre 2020. Les provisions pour charges et litiges sont constituées et évaluées selon les modalités décrites dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté notamment (i) à examiner les procédures mises en œuvre par la société pour recenser les risques auxquels elle est exposée, (ii) à confirmer par l'ensemble des experts et/ou conseils de la société notre compréhension des litiges et réclamations, (iii) à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions avec, le cas échéant, le support de nos experts dans les domaines concernés par les risques.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Altran Technologies

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 novembre 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Mazars

Richard Béjot

Jean-Luc Barlet

Anne-Laure Rousselou

COMPTES ANNUELS
AU 31/12/2020

Altran Technologies SAS

Bilan – Actif

<i>(en euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	2 233 874 601	149 456 685	2 084 417 916	2 340 060 285
Immobilisations incorporelles				
Brevets, licences, marques	42 602 831	20 249 748	22 353 083	22 120 933
Autres immobilisations incorporelles	120 218 562		120 218 562	123 521 693
Immobilisations incorporelles en cours	102 878		102 878	1 756 955
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	22 582 102	16 966 681	5 615 421	7 485 289
Immobilisations corporelles en cours	32 465		32 465	609 346
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	748 386 981	112 225 256	636 161 725	646 997 026
Prêts et autres immobilisations financières	1 299 948 782	15 000	1 299 933 782	1 537 569 043
ACTIF CIRCULANT	1 091 780 203	5 837 344	1 085 942 859	995 087 161
Matières premières et approvisionnements	52 881		52 881	64 179
En cours de production de biens et services	1 816 076		1 816 076	2 855 894
Marchandises	1 947		1 947	1 035
Avances versées				222 164
Clients et comptes rattachés	317 108 265	1 577 436	315 530 829	151 800 731
Autres créances	727 020 534	4 259 909	722 760 626	824 963 166
Disponibilités et VMP	45 780 500		45 780 500	15 179 991
COMPTES DE REGULARISATION	52 574 599		52 574 599	49 911 017
Charges constatées d'avance	13 648 183		13 648 183	49 856 143
Ecart de conversion actif	38 926 416		38 926 416	54 874
TOTAL DE L'ACTIF	3 378 229 403	155 294 029	3 222 935 374	3 385 058 463

Bilan – Passif

<i>(en euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	966 835 331	1 501 214 140
Capital	128 510 553	128 510 553
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 044 232 310	1 044 232 310
Réserve légale	12 851 055	12 851 055
Report à nouveau	315 119 840	176 765 470
Résultat de l'exercice	(534 398 810)	138 354 370
Provision réglementées	520 383	500 383
AVANCES CONDITIONNÉES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	471 614 934	71 743 873
DETTES	1 769 424 525	1 709 805 680
Emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	35 600	1 439 683 877
Emprunts & dettes financières divers	1 517 820 541	3 178
Avances reçues	68 725	421 032
Fournisseurs & comptes rattachés	85 395 326	75 746 930
Dettes fiscales & sociales	155 096 557	173 291 563
Dettes sur immobilisations	585 730	1 567 460
Autres dettes	10 422 046	19 091 641
COMPTES DE REGULARISATION	15 060 585	102 294 770
Produits constatés d'avance	14 982 620	25 076 570
Écart de conversion passif	77 965	77 218 200
TOTAL DU PASSIF	3 222 935 374	3 385 058 463

Compte de résultat

Compte de Résultat (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	925 220 942	1 097 099 785
Production stockée	(1 039 818)	(788 973)
Production immobilisée	279 798	545 800
Subventions d'exploitation	351 000	483 844
Reprises sur amortissements & provisions, transferts de charges	71 508 056	41 053 918
Autres produits	7 567 244	13 155 231
Produits d'exploitation	1 003 887 222	1 151 549 606
Autres achats et charges externes	(271 806 910)	(280 120 599)
Impôts & taxes	(27 545 489)	(28 772 765)
Salaires et traitements	(484 989 673)	(521 660 260)
Charges sociales	(195 955 744)	(222 600 120)
Dotations aux amortissements & aux provisions	(15 149 518)	(15 683 045)
Autres charges	(18 459 434)	(13 175 330)
Charges d'exploitation	(1 013 906 767)	(1 082 012 119)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 019 545)	69 537 487
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Produits financiers	94 164 530	139 512 044
Charges financières	(378 314 253)	(60 687 423)
RESULTAT FINANCIER	(284 149 723)	78 824 621
RESULTAT COURANT	(294 169 268)	148 362 108
Produits exceptionnels	15 664 436	36 133 296
Charges exceptionnelles	(290 902 807)	(65 100 898)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(275 238 370)	(28 967 602)
Impôts sur les bénéfices	35 008 829	18 959 864
RESULTAT NET	(534 398 810)	138 354 370

Règles et méthodes comptables

Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2017.07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) et de ses modifications successives ainsi que des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran Technologies revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations disponibles ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui pourraient se révéler différentes dans le futur.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires des contrats en mode projet, et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds de commerce principalement).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques, les licences, les logiciels ainsi que les fonds de commerce et mali techniques de fusion. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Marques

Les marques correspondent aux frais de dépôt des marques et logos (essentiellement Altran Technologies) et ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels correspondent à des logiciels achetés ou créés.

Les logiciels créés destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Toutefois, ils peuvent être inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet est clairement identifié et suivi de façon individualisée et fiable ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- le projet a de sérieuses perspectives de rentabilité commerciale pour les logiciels destinés à être loués, vendus ou commercialisés ;
- la Société manifeste son intention de produire, de commercialiser ou d'utiliser en interne les logiciels concernés ;
- les frais faisant l'objet d'activation sont ceux directs, internes et externes, engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de test, et pour le développement de ces logiciels.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 3 à 8 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées :

- des fonds de commerce acquis ou apportés au coût historique par les sociétés fusionnées ;
- du mali technique de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de la société absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.

Ils correspondent essentiellement aux malis techniques constatés lors de la fusion de 26 sociétés en 2006, de la fusion de 11 sociétés en 2013, du transfert universel de patrimoine d'OXO en 2018. Étant intégralement affectés aux fonds de commerce, ces malis ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, basé sur l'actualisation des *cash flows* prévisionnels issus de l'activité de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations et agencements, matériels de bureau, matériels informatiques et mobilier.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés principalement sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

- constructions	10 à 30 ans
- agencements et installations	9 à 10 ans
- matériels de transport	5 ans
- matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
- mobilier de bureau	9 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation et autres immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (CA, EBIT, *cash flow*, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires à 5 ans (méthode dite du *discounting cash flows*, un taux de croissance à l'infini et un taux d'actualisation sont appliqués). En l'absence de données disponibles sur ces agrégats la valeur d'utilité correspond à la quote part de la situation nette.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en cours de production de services

Marchandises et approvisionnements

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Coûts de transition et/ou de transformation

Les coûts engagés dans la phase initiale de certains contrats (coûts de transition et/ou de transformation) peuvent être différés lorsque :

- ils sont spécifiques auxdits contrats ;
- ils se rapportent à une activité amenée à générer des avantages économiques futurs ;
- ils sont recouvrables.

Ces coûts sont alors classés en travaux en cours et repris au résultat au fur et à mesure de la perception des avantages économiques.

Dans le cas où un contrat deviendrait déficitaire, les coûts de transition sont dépréciés à hauteur de la perte prévue et une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée si nécessaire.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance (hors avance aux filiales), fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur comptable. Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation retenue pour les titres de participation.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation. La Société a recours à des experts indépendants pour l'estimation du montant.

Les principales provisions pour risques et charges que la Société est amenée à comptabiliser incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers, d'administrations ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêté.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation 2013-R02 de l'ANC, la Société a adopté la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de départ à la retraite, qui consiste à comptabiliser dans ses comptes annuels l'ensemble de ces engagements sous forme de provision.

Les engagements de retraite, basés sur les modalités légales et les dispositions de la convention collective SYNTEC, sont évalués par un cabinet d'actuaire indépendant.

La charge, exclusivement afférente aux indemnités de fin de carrière, est évaluée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et comptabilisée :

- en résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et à l'amortissement des écarts actuariels ;
- en résultat financier pour la partie afférente aux intérêts d'actualisation.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés pertes et gains actuariels. Les écarts d'engagement liés à des changements d'hypothèses font également partie des écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont constatés au compte de résultat selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement, sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiaires, des écarts excédant le plus élevé de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs des régimes à la date d'arrêté.

Les hypothèses actuarielles portent sur les données suivantes :

- table de mortalité ;
- rotation des effectifs ;
- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- évolution des salaires.

Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en écart de conversion pour les devises des pays hors zone euro et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour perte de change.

Opérations à long terme et reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la Société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

De plus, lorsque le résultat d'une transaction ne peut être estimé de façon fiable et qu'il n'est pas probable que les coûts encourus seront recouverts, le chiffre d'affaires n'est pas comptabilisé et les coûts encourus sont comptabilisés en charges.

Prestations en régie

Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés par Altran Technologies sur ces projets.

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet

Ces contrats, avec obligation de résultat, ont un prix qui est soit fixé initialement pour la globalité du projet (*fixed price*) soit défini dans un contrat cadre pour chaque typologie de services qui seront commandés au fur et à mesure par le client.

Les contrats en mode projet donnent lieu à comptabilisation du chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement du projet et du résultat à terminaison attendu. Le cas échéant, une perte à terminaison est provisionnée lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits attendus du contrat.

Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Il a été mis en place en 2004 une intégration fiscale dont Altran Technologies est tête de groupe.

La totalité des filiales françaises fait partie du périmètre d'intégration fiscale.

Toutes les conventions reprennent essentiellement les points suivants :

Principe général

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, les filiales doivent constater dans leurs comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés analogue à celui qu'elles auraient constaté si elles n'avaient pas été intégrées.

Impôt sur les sociétés

Les filiales constatent, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles n'avaient jamais été intégrées.

L'impôt calculé par les filiales est déterminé après imputation des déficits antérieurs.

La constatation de cet impôt fait naître une créance d'Altran Technologies sur les filiales d'un montant identique.

Les filiales ne peuvent pas opter pour le report en arrière de leur déficit pendant leur période d'appartenance au Groupe.

Crédits impôts et avoirs fiscaux

Ces crédits d'impôts et avoirs fiscaux, qu'ils soient remboursables ou non par le Trésor Public, sont imputés sur l'impôt dû par les filiales.

Créances de report en arrière des déficits

Les créances de report en arrière des déficits des filiales nées avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt dû par les filiales.

En contrepartie, les filiales peuvent céder à Altran Technologies la ou les créances dans les conditions fixées à l'article 223G du Code général des impôts.

Modalités de règlement des impôts

Lors de l'exercice d'entrée dans l'intégration, les filiales versent les quatre acomptes d'IS directement à leur propre perception et les acomptes de contributions dues, le cas échéant.

À compter du 2^e exercice de l'intégration, les filiales règlent à Altran Technologies les acomptes d'IS, les contributions additionnelles et la liquidation dans les conditions de droit commun.

L'inscription de ces montants chez Altran Technologies dans le compte courant des filiales ne porte pas intérêt.

Durée

La convention, conclue initialement pour la durée de l'intégration des filiales, soit 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2004, se renouvelle par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de 5 ans.

Modalités lors de la sortie du groupe fiscal

Les filiales sortent du groupe si l'une des conditions exigées par l'article 223A du CGI pour l'appartenance au groupe intégré n'est plus satisfaite.

La sortie du groupe produit rétroactivement ses effets au premier jour de l'exercice au cours duquel cette sortie est intervenue.

Les filiales redeviennent imposables distinctement sur le résultat et la plus-value nette à long terme réalisés à la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenu l'événement ayant entraîné la sortie.

Le produit d'impôt résultant de l'utilisation des déficits des filiales intégrées est conservé par Altran Technologies en cas de sortie du périmètre de la filiale.

Instruments financiers

Altran Technologies applique le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

À ce titre les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

Les primes payées dans le cadre des opérations de couverture font l'objet d'un étalement dans le compte de résultat sur la période de couverture.

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Apport Partiel d'Actif à Altran Technology & Engineering Center

Apport partiel d'actif à la société Altran Technology & Engineering Center, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, ainsi que des moyens requis pour l'exploitation des activités aéronautiques industrielles basées à Toulouse - Blagnac en date du 31/12/2020 avec un effet rétroactif au 01/10/2020.

Pandémie Coronavirus

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a eu pour conséquence une très forte décroissance du chiffre d'affaires 2020, principalement dans les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

Le montant des indemnités liées à l'activité partielle perçues par la société Altran Technologies est de 19,4 millions d'euros.

La société n'a demandé aucun report de délai de paiements d'échéances sociales et fiscales.

Acquisition par Capgemini

Début 2020, l'acquisition d'ALTRAN par CAPGEMINI a été définitivement validée par les autorités de marché.

Le groupe Capgemini a annoncé avoir atteint le seuil de retrait obligatoire de 90% du capital d'Altran Technologies, faisant dès lors de la société Capgemini SE la maison mère du groupe Altran, devenu depuis la Global Business Line Capgemini Engineering.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement marquant n'est intervenu.

Notes relatives à certains postes du bilan

Immobilisations et amortissements

Immobilisations (en euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Cessions ou mises hors service ou transferts	Apport partiel TEC (e)	
Immobilisations incorporelles :					
Brevets, licences, marques	53 079 816	6 854 751	13 110 569	4 221 166	42 602 831
Fonds de commerce	27 522 393				27 522 393
Autres immobilisations incorporelles (a)	95 999 300			3 303 131	92 696 169
Immobilisations incorporelles en cours (b)	1 756 955	5 102	1 659 180		102 878
TOTAL 1	178 358 464	6 859 853	14 769 749	7 524 297	162 924 271
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	28 363 468	1 423 184	3 935 656	3 268 894	22 582 102
Immobilisations corporelles en cours	609 346	32 465	609 346		32 465
TOTAL 2	28 972 814	1 455 649	4 545 002	3 268 894	22 614 567
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées (c)	660 095 501	88 305 869	14 389		748 386 981
Prêts et autres immobilisations financières (d)	1 537 584 043	1 297 715 570	1 534 951 697	399 134	1 299 948 782
TOTAL 3	2 197 679 544	1 386 021 439	1 534 966 086	399 134	2 048 335 763
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 405 010 821	1 394 336 941	1 554 280 837	11 192 325	2 233 874 601

(a) Les 92,7 millions d'euros en « Autres immobilisations incorporelles » correspondent principalement aux mali techniques issus de la fusion dans Altran Technologies de 26 sociétés en 2006, de 11 sociétés en 2013 et la société OXO en 2017, diminué en 2020 par l'apport partiel d'actif réalisé au profit de la société Altran Technology & Engineering Center.

(b) Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement à des logiciels achetés ou créés en cours de développement.

(c) L'augmentation des participations correspond à une augmentation du capital :
 - Pour 74 180 milliers d'euros sur Altran International (Netherland)
 - Pour 13 305 milliers d'euros sur Altran Technology Engineering Center
 - Pour 821 milliers d'euros sur Altran Allemagne

(d) Les variations des prêts concernent principalement les opérations relatives au prêt intragroupe à la société Octavia Holdco,

(e) Apport Partiel d'Actif au bénéfice de la société Altran Technology & Engineering Center.

Amortissements / Provisions des immobilisations (en euros)	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Montant à la fin de l'exercice
			Diminutions	Apport partiel TEC	
Immobilisations incorporelles :					
Brevet, licences, marques	30 958 883	5 720 905	13 110 569	3 319 471	20 249 748
TOTAL 1	30 958 883	5 720 905	13 110 569	3 319 471	20 249 748
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	20 878 179	2 765 694	3 737 504	3 112 688	16 793 681
TOTAL 2	20 878 179	2 765 694	3 737 504	3 112 688	16 793 681
TOTAL GENERAL (1+2)	51 837 061	8 486 599	16 848 073	6 432 159	37 043 429

Provisions et dépréciations

<i>(en euros)</i>	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Apport partiel TEC	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations Corporelles		173 000			173 000
Participations et créances rattachées (a)	13 098 475	99 142 170	15 389		112 225 256
Autres immobilisations financières	15 000				15 000
TOTAL IMMOBILISATIONS	13 113 475	99 315 170	15 389		112 413 256
CRÉANCES CLIENTS	1 348 875	239 239	10 678		1 577 436
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	4 440 508	62 419	243 018		4 259 909
Provisions pour charges et litiges (b)	33 224 059	394 727 601	24 318 335	7 009 162	396 624 162
Provisions pour pensions et obligations similaires	38 431 426	3 365 697	455 697	5 277 071	36 064 356
Provision pour perte de change	88 388	38 926 416	88 388		38 926 416
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	71 743 873	437 019 714	24 862 420	12 286 233	471 614 934
TOTAL	90 646 730	536 636 542	25 131 505	12 286 233	589 865 534

Augmentations**(a) Participations et créances rattachées**

Dont 90,3 millions sur les titres de la société Altran Solutions, 5,9 millions sur les titres de la société Altran Middle East et 2,3 millions sur les titres de la société Altran Norvège.

(b) Provisions pour charges et litiges :

Les dotations sont essentiellement imputables :

- à la couverture des situations nettes négatives de plusieurs filiales, françaises et internationales,
- au litige qui oppose depuis plusieurs années la Société et certains de ses salariés ou anciens salariés au sujet du paiement d'heures supplémentaires,
- aux diverses procédures en cours d'ordre légal ou réglementaire.

Concernant les reprises, elles sont principalement motivées par :

- l'annulation de la provision relative aux plans d'actions gratuites 2017, 2018 et 2019 suite à l'acquisition par Capgemini qui les a rendus caducs,
- l'arrivée à échéance (ou l'annulation) des plans pluriannuels de rémunération variable de Messieurs Cerutti et Roger, mandataires sociaux,
- au litige "heures supplémentaires" suite aux paiements exécutoires du fait de décisions de justice.

A souligner également, la diminution des provisions dans le cadre de l'apport partiel d'actif (effectif au 1er octobre 2020) à la société Altran Technology & Engineering Center des activités aéronautiques industrielles basées à Toulouse Blagnac. Ces provisions sont majoritairement relatives au litige "heures supplémentaires".

Reprise de provisions pour risques et charges

<i>(en euros)</i>	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Total
Charges et litiges	21 670 057	2 648 277	24 318 335
Pensions et obligations similaires	455 697		455 697
Perte de change		88 388	88 388
TOTAL	22 125 754	2 736 665	24 862 420

Provisions pour pensions et obligations similaires**Mouvements de l'exercice**

	<i>(en euros)</i>
Coût des services rendus	3 261 017
Charges d'intérêts	231 316
Amortissement du coût des services passés	205 312
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(331 947)
Dotation de l'exercice	3 365 698
Utilisation	455 697
Reprise de l'exercice	455 697

Hypothèses actuarielles

As at	31/12/2020	31/03/2020	31/12/2019
<i>Economic and financial assumptions</i>			
Inflation rate	n/a	n/a	n/a
Discount rate	0.40%	0.70%	0.80%
Social Security increase	n/a	n/a	n/a
Salary increase	2.00% before 34 years old 1.50% after 35 years old	2.00% before 34 years old 1.50% after 35 years old	2.00% before 34 years old 1.50% after 35 years old
Pension increase	n/a	n/a	n/a
Medical care cost increase	n/a	n/a	n/a
<i>Demographic assumptions</i>			
Mortality table	TH TF 14-16	TH TF 12-14	TH TF 12-14
Health	n/a	n/a	n/a
Disability table	n/a	n/a	n/a
Turnover table	Before age 24: 21.9%	Before age 24: 21.9%	Before age 24: 21.9%
	Age 25 - 29: 24.2%	Age 25 - 29: 24.2%	Age 25 - 29: 24.2%
	Age 30 - 34: 17.8%	Age 30 - 34: 17.8%	Age 30 - 34: 17.8%
	Age 35 - 39: 11.9%	Age 35 - 39: 11.9%	Age 35 - 39: 11.9%
	Age 40 - 44: 8.8%	Age 40 - 44: 8.8%	Age 40 - 44: 8.8%
	Age 45 - 49: 7.6%	Age 45 - 49: 7.6%	Age 45 - 49: 7.6%
	Age 50 - 54: 3.4%	Age 50 - 54: 3.4%	Age 50 - 54: 3.4%
	Age 55 - 59: 1.8%	Age 55 - 59: 1.8%	Age 55 - 59: 1.8%
	Age 60 and + : 0%	Age 60 and + : 0%	Age 60 and + : 0%
Retirement age	66 years old	66 years old	66 years old

Stocks de gains et pertes actuariels

	<i>en euros)</i>
Montant des (pertes) gains actuariels non reconnus	8 430 984
Montant des services non reconnus	(760 385)
Impact apport partiel d'actif TEC	(718 753)

État des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 300 253 043	22 081 684	1 278 171 359
Créances rattachées à des participations	306 261	306 261	
Prêts	1 275 045 328	1 513 112	1 273 532 215
Autres immobilisations financières	24 901 454	20 262 311	4 639 143
Créances de l'actif circulant	1 057 776 982	1 011 058 550	46 718 432
Créances clients	317 108 265	315 194 066	1 914 198
Personnel et comptes rattachés	3 015 138	3 015 138	
Etat	48 519 509	11 200 607	37 318 902
Groupes et associés	665 015 670	665 015 670	
Débiteurs divers	10 470 217	5 575 419	4 894 798
Charges constatées d'avance	13 648 183	11 057 649	2 590 535
TOTAL	2 358 030 025	1 033 140 234	1 324 889 791

Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Ouverture	Mouvements de la période sur le capital		Affectation du résultat N-1	Résultat N	Valeur fin exercice
		Augmentation	Réduction			
Capital social ou individuel	128 510 553					128 510 553
Primes d'émission	972 593 983					972 593 983
Primes de fusion	71 638 327					71 638 327
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale	12 851 055					12 851 055
Report à nouveau	176 765 470			138 354 370		315 119 840
Résultat de l'exercice	138 354 370			(138 354 370)	(534 398 810)	(534 398 810)
Provisions réglementées	500 383	20 001				520 383
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 501 214 140	20 001			(534 398 810)	966 835 331

Composition du capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social d'Altran Technologies s'élève à 128 510 552,50 euros divisé en 257 021 105 actions ordinaires.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominal
Actions composant le capital social en début d'exercice	257 021 105	0,5 euro
Actions composant le capital social de l'exercice	257 021 105	0,5 euro

Dont 2 461 800 actions détenues par Altran Technologies pour un montant de 19,9 millions d'euros.

Emprunts

Altran Technologies a procédé en 2020 au remboursement de l'ensemble de ses emprunts externes et mis fin au contrat de crédit renouvelable.

Term Loan B et crédit renouvelable

1) Le prêt du contrat "Term Loan B" a été remboursé pour le solde en 2020 soit pour un montant de 1 334 millions d'euros.

La charge d'intérêts au titre de l'exercice s'élève à 50 652 milliers d'euros.

2) Le crédit renouvelable d'un montant de 250 millions d'euros :

Altran Technologies n'a pas tiré sur la ligne de crédit au cours de l'exercice 2020.

La charge financière 2020 associée à ce crédit renouvelable s'élève à 4 068 milliers d'euros (principalement commission de non-utilisation).

La société a mis fin à ce crédit en juin 2020.

Emprunt Groupe

Altran Technologies a contracté en Mars et en Juin 2020 deux prêts pour un montant total de 1 510 millions d'euros auprès de Capgemini SE.

La charge d'intérêts au titre de l'exercice s'élève à 5 404 milliers d'euros.

Autres lignes de crédit et gestion de la trésorerie

Affacturage

Altran Technologies disposait au 31 décembre 2020 d'une ligne de financement d'un montant de 21,3 millions d'euros dans le cadre de ses contrats d'affacturage, qui ne constituent pas un engagement à terme défini et sont à tacite reconduction.

La société a mis fin à ce contrat en date du 15/01/2021.

Gestion de trésorerie

Les liquidités d'Altran Technologies sont placées auprès de la société GMTS, filiale du Groupe, assurant la gestion de trésorerie centralisée, ce qui permet de réduire le risque de liquidité.

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du Groupe dans les filiales et au niveau central, dont l'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de trésorerie des filiales sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie du Groupe (GMTS, société de droit français) ;
- GMTS place ces excédents, le cas échéant, sur des supports monétaires dont la sensibilité et la volatilité sont inférieures à 1 % par an.

Altran Technologies émet également des billets de trésorerie (d'une durée maximale d'un an) dans le cadre d'un programme déposé auprès de la Banque de France. Le plafond de l'encours du programme s'élève à 500 millions d'euros.

La gestion du risque de taux est assurée par la direction financière du groupe Altran.

État des échéances des dettes

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédits	35 600	35 600		
Emprunts et dettes financières divers	1 517 820 541	1 517 820 541		
Fournisseurs et comptes rattachés	85 395 326	85 395 326		
Dettes fiscales et sociales	155 096 557	155 096 557		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	585 730	585 730		
Autres dettes	10 422 046	10 422 046		
Produits constatés d'avance	14 982 620	14 982 620		
TOTAL DES DETTES	1 784 338 419	1 784 338 419		

Entreprises liées et participations

Actifs et passifs concernant les entreprises liées (en euros)	
Participations	743 956 996
Dépréciation des titres de participations	(112 209 288)
Créances rattachées à des participations	306 261
Prêts et intérêts courus	1 246 760 008
Créances clients et comptes rattachés	83 704 974
Autres créances et charges constatées d'avance	655 905 347
Provisions pour risques et charges	171 324 690
Emprunts et dettes financières divers	1 517 817 363
Dettes diverses (fournisseurs, fiscales et sociales, autres dettes diverses) et comptes de régularisation	39 019 377

Charges et produits concernant les entreprises liées (en euros)	
Produits d'exploitation	127 943 631
Charges d'exploitation	105 603 287
Produits financiers	92 667 789
Charges financières	272 346 169
Produits exceptionnels	4 748 491
Charges exceptionnelles	7 468 059

Les transactions entre parties liées, visées à l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, ayant été conclues à des conditions normales de marché aucune information n'est à fournir.

Produits à recevoir

<i>(en euros)</i>	Montant
Créances clients et comptes rattachés	46 988 362
Autres créances	4 038 231
Créances fiscales et sociales	6 162 073
Groupe et associés	3 250 000
Intérêts courus à recevoir	80 618
Total	60 519 284

Charges à payer

<i>(en euros)</i>	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	209 236
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	32 634 048
Dettes fiscales et sociales	87 255 941
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	70 360
Autres dettes	7 846 786
TOTAL	128 016 371

Charges et produits constatés d'avance

<i>(en euros)</i>	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	13 648 183	14 982 620
TOTAL	13 648 183	14 982 620

Crédit-bail

Néant.

Instruments financiers

Dérivés de taux

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou LIBOR. Conformément au contrat de crédit une couverture de taux a été mise en place sur le Term Loan B.

La juste valeur au 31 décembre 2020 est de 4 milliers d'euros.

	Date de départ	Date d'échéance	Type	Niveau CAP	Montant nominal	Taux de référence	Devise
Morgan Stanley	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,470 %	400 000 000	Euribor3M	EUR
Goldman Sachs	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,458 %	400 000 000	Euribor3M	EUR
CACIB	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,455 %	200 000 000	Euribor3M	EUR

Notes relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires net

<i>(en euros)</i>	31/12/2020
<i>Répartition par secteurs d'activité</i>	
Ventes de marchandises	2 351
Prestations de biens et services	925 218 592
TOTAL	925 220 942
<i>Répartition par marchés géographiques</i>	
Chiffres d'affaires nets-France	844 079 327
Chiffres d'affaires nets-Export	81 141 616
TOTAL	925 220 942

Résultat financier

<i>(en euros)</i>	Charges financières	Produits financiers
Intérêts sur compte courant Groupe	396 936	
Intérêt sur découvert et escompte	146 892	
Intérêts sur emprunts	49 008 548	
Intérêts sur crédits <i>revolving</i>	8 507 996	
Intérêts sur billets de trésorerie	24 374	
Intérêts sur instruments de couverture	1 866 667	
Intérêts sur dettes commerciales	134 172	
Escomptes accordés	58 938	
Pertes de change	6 452 795	
Charges financières sur affacturage	781 142	
Autres charges financières	2 971	
Charges /Cession VMP	6 575	
Provision pour pertes de change	38 811 487	
Provision dépréciation titres de participation	99 142 170	
Provision situation nette négative filiales	167 403 424	
Provision engagement retraite	165 526	
Dividendes reçus Groupe		48 392 359
Revenus de créances rattachées à des participations		43 513 475
Intérêts sur compte courant Groupe		359 288
Reprise de provisions financières		414 959
Gains de change		135 509
Autres produits financiers		1 346 843
TOTAL	378 314 253	94 164 530

Résultat exceptionnel

<i>(en euros)</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	17 036	
Charges exceptionnelles de restructuration	15 594 817	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion hors groupe	43 041 473	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion groupe	7 468 059	
Valeurs nettes comptables des immobilisations sorties de l'actif	310 405	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	223 004 016	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles de restructuration	1 229 000	
Dotations aux amortissements dérogatoires	20 001	
Dotations pour dépréciations d'autres actifs courants	218 000	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion groupe		4 748 491
Produits de cession des immobilisations cédées		354 757
Reprises de provisions de restructuration		157 000
Reprises de provisions pour dépréciations d'autres actifs courants		202 000
Reprises de provisions exceptionnelles diverses		10 202 188
TOTAL	290 902 807	15 664 436

Les charges exceptionnelles de restructuration (15 595 milliers d'euros) correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation (coûts salariaux, honoraires et charges diverses) qui, après analyse, sont reclassés en résultat exceptionnel.

Impôts sur les sociétés et impact de l'intégration fiscale

<i>(en euros)</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	(294 169 268)		(294 169 268)
Résultat exceptionnel	(275 238 370)		(275 238 370)
Résultat comptable	(569 407 638)		(569 407 638)
Différences permanentes	334 170 245		
Différences temporaires	5 322 598		
Résultat fiscal individuel	(229 914 796)		
Retraitements liés à l'intégration fiscale	(24 240 288)		
Création de déficits reportables	254 155 084		
Résultat fiscal du groupe intégré	0		
Impôts sur les sociétés et contributions des filiales bénéficiaires		6 495 302	6 495 302
Crédits d'impôts		29 553 375	29 553 375
Impôts et contributions sur exercices antérieurs		(1 039 849)	(1 039 849)
RESULTAT NET	(569 407 639)	35 008 828	(534 398 810)

La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe Altran est fondée sur le principe de la neutralité selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du Groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

L'économie d'impôt, ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale, est comptabilisée par la société mère Altran Technologies.

Le groupe d'intégration fiscale étant déficitaire en 2020, aucun impôt n'a été comptabilisé par la maison mère au titre de l'impôt Groupe.

La contribution des filiales bénéficiaires à l'impôt du groupe Altran a fait l'objet d'une comptabilisation en produits chez Altran Technologies pour 6 495 milliers d'euros.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

<i>Nature des différences temporaires (en euros)</i>	Montant	Impôt
C3S	1 349 000	348 379
Provisions indemnités fin de carrière	41 341 426	10 676 423
Autres provisions pour risques et charges	5 208 196	1 345 017
Déficit fiscaux	349 255 882	90 195 332
ALLEGEMENTS	397 154 504	102 565 151
Restitution de déficits aux filiales intégrées	76 975 834	19 879 009
ACCROISSEMENTS	76 975 834	19 879 009

Altran Technologies, en sa qualité de tête du groupe d'intégration fiscale, est amenée à utiliser les déficits générés par ses filiales intégrées. Du fait du principe de neutralité retenu dans les conventions d'intégration fiscale, Altran Technologies devra rendre le bénéfice de ces déficits aux filiales lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires.

L'accroissement de la dette future d'impôts matérialise cette obligation.

Effectifs

Personnel salarié moyen

Catégorie	2020	2019
Cadres	9 383	10 675
Agents de maîtrise, Employés et techniciens	1 158	1 091
TOTAL	10 541	11 766

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination	Forme juridique	Adresse siège social	Siret	% de détention
CAPGEMINI	SE	11 RUE DE TILSIITT - 75017 PARIS	330 703 844 00036	100%

L'ensemble des informations financières (communiqués, présentations, rapports) est disponible sur le site internet du Groupe: <http://capgemini.com>

Engagements hors bilan

Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Loyers & matériel de bureau	57 547					57 547
Cautions et garanties	165 780		3 425			162 355
Swap / Cap / Tunnel	1 000 000					1 000 000
Engagements en matière d'affacturage	21 296					21 296
Autres engagements : locations véhicules	6 490					6 490
Clauses de non-concurrence	9					9

Engagements reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Néant						

Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Créances, Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1 - FILIALES FRANCAISE DÉTENUES A PLUS DE 50 % (en milliers d'euros)										
Altran ACT	1	(146 298)	100%	1	0			316 744	(152 718)	
Altran Allemagne	831	(494)	100%	831	337			0	(104)	
Altran Connected Solutions	10 000	(20 801)	100%	9 993	0			4 659	(8 034)	
Altran Education Services	550	(1 700)	100%	3 063	0			1 666	17	
Altran Lab	20 000	13 450	100%	23 762	23 762			38 519	(1 651)	
Altran Participations	37	64	100%	37	37			0	(3)	
Altran Technology & Engineering Center	975	5 540	100%	13 306	13 306			21 198	(6 785)	
Altran Prototypes Automobiles	1 000	(9 677)	100%	54				20 594	(10 516)	
G.M.T.S.	200	25 919	80%	160	160	654 885		0	(10 992)	
Logiquial	37	607	100%	37	37			1 185	218	
2 - FILIALES FRANCAISES DETENUES A MOINS DE 50% (en milliers d'euros)										
R2I			46,99%	16	0					
3 - FILIALES ETRANGERES DETENUES A PLUS DE 50% (en milliers de devises) E										
	Devises	Devises		Euros	Euros	Euros		Devises	Devises	Euros
Altran (Belgique)	62	63 923	99,84%	31	31			71 000	4 453	
Altran Innovación (Espagne)	2 000	127 886	100%	84 142	84 142	3 250		244 045	11 828	9 500
Altran International (Pays-Bas)	125 000	328 553	100%	399 178	399 178			0	835	
Altran Italia (Italie)	5 000	72 096	100%	70 305	70 305			247 395	15 612	30 000
Altran Middle East (E.A.U.)	69	(18 257)	85,51%	5 902		306		12 750	(2 210)	
Altran Norway (Norvège)	250	(4 408)	100%	2 350				6 258	1 499	
Altran Sverige (Suède)	596	125 048	100%	12	12			515 551	(22 426)	
Altran Switzerland (Suisse)	1 000	9 132	100%	2 397	2 397			61 317	4 941	5 642
Altran Telnor Corporation (Tunisie)	19 507	6 017	70%	5 104	5 104			14 522	720	
Altran UK Holding (Royaume Uni)	22 500	16 510	100%	32 927	32 927			0	15 031	
Altran US (Etats-Unis)	100 300	(37 020)	100%	90 352				59 615	(6 604)	
MG2 Engineering (Maroc)	300	24 478	50%	14	14	600		118 153	8 593	
4 - PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)										
H2SCAN USA			1,73%	2 350	2 350					
SKYDWELLER AERO INC			2,64%	1 757	1 757					

ALTRAN TECHNOLOGIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 128 510 522,50 euros
Siège social : 76 avenue Kléber, 75016 Paris
702 012 956 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre,

La société CAPGEMINI, Société Européenne au capital de 1 350 278 696 euros, ayant son siège social 11, rue de Tilsitt, 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 703 844, associé unique de la Société (l'«**Associé Unique**»), représentée par son Directeur Général, Monsieur Aïman EZZAT, a été appelée, sur convocation du Président, à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Rapport de gestion du Président - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (*1^{ère} résolution*)
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice (*2^{ème} résolution*)
- ✓ Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce (*3^{ème} résolution*)
- ✓ Prorogation de la durée de vie de la Société et modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société (*4^{ème} résolution*)
- ✓ Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires de publicité (*5^{ème} résolution*)

Sont mis à la disposition de l'Associé Unique :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé Unique ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises
- le texte des résolutions proposées.

Etant précisé que le rapport du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les statuts ont été préalablement communiqués à l'Associé Unique.

A titre introductif, le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 227-9 alinéa 3 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts de la Société, l'Associé Unique approuve les comptes, après rapport du Commissaire aux comptes s'il en existe un, dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 n'a pu se tenir dans le délai précité et constate que, par Ordonnance du 5 octobre 2021 rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Paris favorable à la prorogation dudit délai, l'Assemblée Générale réunie ce jour peut valablement délibérer.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés et desquels il ressort une perte nette de **- 534 398 809,93** euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39 alinéa 4 du Code Général des Impôts s'élève à **1 972 664** euros au titre de l'exercice 2020.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit la somme de **- 534 398 809,93** euros, au compte de « Report nouveau », qui sera ainsi porté à la somme de **219 278 970,25** euros débiteur.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les remboursements de prime d'émission ou distributions de dividende effectuées au titre des trois (3) exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du Code général des impôts ont été les suivants :

Exercice de mise en paiement	Prime d'émission / Dividende Montant par action	Montant total distribué	Nombre d'actions concernées
2019	0,24 €	61 094 233,20 €	254 559 305
2018	0,24 €	60 913 593,60 €	253 806 640
2017	0,24 €	41 459 686,08 €	172 748 692

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de l'absence de convention règlementée intervenue sur l'exercice 2020.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Prorogation de la durée de vie de la Société et modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société

L'Associé Unique décide de proroger la durée de vie de la Société de 24 années, passant ainsi d'une durée de vie initiale de 75 années à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique, décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 5 – DUREE

La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus dans les présents statuts. »

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires de publicité

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à la société « Affiches Parisiennes », dont le siège social est sis 3, rue de Pondichéry – 75015 Paris (572 227 573 RCS PARIS), ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Signature électronique

Les présentes décisions sont signées par l'Associé Unique au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire de services tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des copies numériques conformément à l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le présent document, signé électroniquement via DocuSign, (i) constitue l'original, (ii) constitue une preuve littérale au sens de l'article 1316-1 du Code civil français (c'est-à-dire qu'il a la même force probante qu'un document manuscrit signé sur papier, et (iii) sa signature électronique doit être considérée comme une signature originale.

DocuSigned by:
 *Aïman Ezzat*
4BB0D1254B93401...

Capgemini S.E.

Représentée par M. Aïman EZZAT

ALTRAN TECHNOLOGIES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique
ALTRAN TECHNOLOGIES
76, avenue de Kléber
75016 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTRAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur la pertinence de l'information fournie dans les notes de l'annexe notamment pour ce qui concerne les points suivants :

- Les immobilisations financières de votre société, constituées de titres de participations et de prêts et créances long terme, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 1 936 096 k€, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les paramètres utilisés, et à revoir les calculs effectués par la société.
- Des provisions pour charges et litiges sont comptabilisées au bilan par votre société pour un montant de 396 624 k€ au 31 décembre 2020. Les provisions pour charges et litiges sont constituées et évaluées selon les modalités décrites dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté notamment (i) à examiner les procédures mises en œuvre par la société pour recenser les risques auxquels elle est exposée, (ii) à confirmer par l'ensemble des experts et/ou conseils de la société notre compréhension des litiges et réclamations, (iii) à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions avec, le cas échéant, le support de nos experts dans les domaines concernés par les risques.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Altran Technologies

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 novembre 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Mazars

Richard Béjot

Jean-Luc Barlet

Anne-Laure Rousselou

COMPTES ANNUELS
AU 31/12/2020

Altran Technologies SAS

Bilan – Actif

<i>(en euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	2 233 874 601	149 456 685	2 084 417 916	2 340 060 285
Immobilisations incorporelles				
Brevets, licences, marques	42 602 831	20 249 748	22 353 083	22 120 933
Autres immobilisations incorporelles	120 218 562		120 218 562	123 521 693
Immobilisations incorporelles en cours	102 878		102 878	1 756 955
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	22 582 102	16 966 681	5 615 421	7 485 289
Immobilisations corporelles en cours	32 465		32 465	609 346
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	748 386 981	112 225 256	636 161 725	646 997 026
Prêts et autres immobilisations financières	1 299 948 782	15 000	1 299 933 782	1 537 569 043
ACTIF CIRCULANT	1 091 780 203	5 837 344	1 085 942 859	995 087 161
Matières premières et approvisionnements	52 881		52 881	64 179
En cours de production de biens et services	1 816 076		1 816 076	2 855 894
Marchandises	1 947		1 947	1 035
Avances versées				222 164
Clients et comptes rattachés	317 108 265	1 577 436	315 530 829	151 800 731
Autres créances	727 020 534	4 259 909	722 760 626	824 963 166
Disponibilités et VMP	45 780 500		45 780 500	15 179 991
COMPTES DE REGULARISATION	52 574 599		52 574 599	49 911 017
Charges constatées d'avance	13 648 183		13 648 183	49 856 143
Ecart de conversion actif	38 926 416		38 926 416	54 874
TOTAL DE L'ACTIF	3 378 229 403	155 294 029	3 222 935 374	3 385 058 463

Bilan – Passif

<i>(en euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	966 835 331	1 501 214 140
Capital	128 510 553	128 510 553
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 044 232 310	1 044 232 310
Réserve légale	12 851 055	12 851 055
Report à nouveau	315 119 840	176 765 470
Résultat de l'exercice	(534 398 810)	138 354 370
Provision réglementées	520 383	500 383
AVANCES CONDITIONNÉES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	471 614 934	71 743 873
DETTES	1 769 424 525	1 709 805 680
Emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	35 600	1 439 683 877
Emprunts & dettes financières divers	1 517 820 541	3 178
Avances reçues	68 725	421 032
Fournisseurs & comptes rattachés	85 395 326	75 746 930
Dettes fiscales & sociales	155 096 557	173 291 563
Dettes sur immobilisations	585 730	1 567 460
Autres dettes	10 422 046	19 091 641
COMPTES DE REGULARISATION	15 060 585	102 294 770
Produits constatés d'avance	14 982 620	25 076 570
Écart de conversion passif	77 965	77 218 200
TOTAL DU PASSIF	3 222 935 374	3 385 058 463

Compte de résultat

Compte de Résultat (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	925 220 942	1 097 099 785
Production stockée	(1 039 818)	(788 973)
Production immobilisée	279 798	545 800
Subventions d'exploitation	351 000	483 844
Reprises sur amortissements & provisions, transferts de charges	71 508 056	41 053 918
Autres produits	7 567 244	13 155 231
Produits d'exploitation	1 003 887 222	1 151 549 606
Autres achats et charges externes	(271 806 910)	(280 120 599)
Impôts & taxes	(27 545 489)	(28 772 765)
Salaires et traitements	(484 989 673)	(521 660 260)
Charges sociales	(195 955 744)	(222 600 120)
Dotations aux amortissements & aux provisions	(15 149 518)	(15 683 045)
Autres charges	(18 459 434)	(13 175 330)
Charges d'exploitation	(1 013 906 767)	(1 082 012 119)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 019 545)	69 537 487
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Produits financiers	94 164 530	139 512 044
Charges financières	(378 314 253)	(60 687 423)
RESULTAT FINANCIER	(284 149 723)	78 824 621
RESULTAT COURANT	(294 169 268)	148 362 108
Produits exceptionnels	15 664 436	36 133 296
Charges exceptionnelles	(290 902 807)	(65 100 898)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(275 238 370)	(28 967 602)
Impôts sur les bénéfices	35 008 829	18 959 864
RESULTAT NET	(534 398 810)	138 354 370

Règles et méthodes comptables

Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2017.07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) et de ses modifications successives ainsi que des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran Technologies revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations disponibles ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui pourraient se révéler différentes dans le futur.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires des contrats en mode projet, et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds de commerce principalement).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques, les licences, les logiciels ainsi que les fonds de commerce et mali techniques de fusion. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Marques

Les marques correspondent aux frais de dépôt des marques et logos (essentiellement Altran Technologies) et ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels correspondent à des logiciels achetés ou créés.

Les logiciels créés destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Toutefois, ils peuvent être inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet est clairement identifié et suivi de façon individualisée et fiable ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- le projet a de sérieuses perspectives de rentabilité commerciale pour les logiciels destinés à être loués, vendus ou commercialisés ;
- la Société manifeste son intention de produire, de commercialiser ou d'utiliser en interne les logiciels concernés ;
- les frais faisant l'objet d'activation sont ceux directs, internes et externes, engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de test, et pour le développement de ces logiciels.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 3 à 8 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées :

- des fonds de commerce acquis ou apportés au coût historique par les sociétés fusionnées ;
- du mali technique de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de la société absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.

Ils correspondent essentiellement aux malis techniques constatés lors de la fusion de 26 sociétés en 2006, de la fusion de 11 sociétés en 2013, du transfert universel de patrimoine d'OXO en 2018. Étant intégralement affectés aux fonds de commerce, ces malis ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, basé sur l'actualisation des *cash flows* prévisionnels issus de l'activité de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations et agencements, matériels de bureau, matériels informatiques et mobilier.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés principalement sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

- constructions	10 à 30 ans
- agencements et installations	9 à 10 ans
- matériels de transport	5 ans
- matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
- mobilier de bureau	9 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation et autres immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (CA, EBIT, *cash flow*, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires à 5 ans (méthode dite du *discounting cash flows*, un taux de croissance à l'infini et un taux d'actualisation sont appliqués). En l'absence de données disponibles sur ces agrégats la valeur d'utilité correspond à la quote part de la situation nette.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en cours de production de services

Marchandises et approvisionnements

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Coûts de transition et/ou de transformation

Les coûts engagés dans la phase initiale de certains contrats (coûts de transition et/ou de transformation) peuvent être différés lorsque :

- ils sont spécifiques auxdits contrats ;
- ils se rapportent à une activité amenée à générer des avantages économiques futurs ;
- ils sont recouvrables.

Ces coûts sont alors classés en travaux en cours et repris au résultat au fur et à mesure de la perception des avantages économiques.

Dans le cas où un contrat deviendrait déficitaire, les coûts de transition sont dépréciés à hauteur de la perte prévue et une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée si nécessaire.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance (hors avance aux filiales), fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur comptable. Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation retenue pour les titres de participation.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation. La Société a recours à des experts indépendants pour l'estimation du montant.

Les principales provisions pour risques et charges que la Société est amenée à comptabiliser incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers, d'administrations ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêt.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation 2013-R02 de l'ANC, la Société a adopté la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de départ à la retraite, qui consiste à comptabiliser dans ses comptes annuels l'ensemble de ces engagements sous forme de provision.

Les engagements de retraite, basés sur les modalités légales et les dispositions de la convention collective SYNTEC, sont évalués par un cabinet d'actuaire indépendant.

La charge, exclusivement afférente aux indemnités de fin de carrière, est évaluée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et comptabilisée :

- en résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et à l'amortissement des écarts actuariels ;
- en résultat financier pour la partie afférente aux intérêts d'actualisation.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés pertes et gains actuariels. Les écarts d'engagement liés à des changements d'hypothèses font également partie des écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont constatés au compte de résultat selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement, sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiaires, des écarts excédant le plus élevé de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs des régimes à la date d'arrêt.

Les hypothèses actuarielles portent sur les données suivantes :

- table de mortalité ;
- rotation des effectifs ;
- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- évolution des salaires.

Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en écart de conversion pour les devises des pays hors zone euro et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour perte de change.

Opérations à long terme et reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la Société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

De plus, lorsque le résultat d'une transaction ne peut être estimé de façon fiable et qu'il n'est pas probable que les coûts encourus seront recouverts, le chiffre d'affaires n'est pas comptabilisé et les coûts encourus sont comptabilisés en charges.

Prestations en régie

Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés par Altran Technologies sur ces projets.

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet

Ces contrats, avec obligation de résultat, ont un prix qui est soit fixé initialement pour la globalité du projet (*fixed price*) soit défini dans un contrat cadre pour chaque typologie de services qui seront commandés au fur et à mesure par le client.

Les contrats en mode projet donnent lieu à comptabilisation du chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement du projet et du résultat à terminaison attendu. Le cas échéant, une perte à terminaison est provisionnée lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits attendus du contrat.

Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Il a été mis en place en 2004 une intégration fiscale dont Altran Technologies est tête de groupe.

La totalité des filiales françaises fait partie du périmètre d'intégration fiscale.

Toutes les conventions reprennent essentiellement les points suivants :

Principe général

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, les filiales doivent constater dans leurs comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés analogue à celui qu'elles auraient constaté si elles n'avaient pas été intégrées.

Impôt sur les sociétés

Les filiales constatent, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles n'avaient jamais été intégrées.

L'impôt calculé par les filiales est déterminé après imputation des déficits antérieurs.

La constatation de cet impôt fait naître une créance d'Altran Technologies sur les filiales d'un montant identique.

Les filiales ne peuvent pas opter pour le report en arrière de leur déficit pendant leur période d'appartenance au Groupe.

Crédits impôts et avoirs fiscaux

Ces crédits d'impôts et avoirs fiscaux, qu'ils soient remboursables ou non par le Trésor Public, sont imputés sur l'impôt dû par les filiales.

Créances de report en arrière des déficits

Les créances de report en arrière des déficits des filiales nées avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt dû par les filiales.

En contrepartie, les filiales peuvent céder à Altran Technologies la ou les créances dans les conditions fixées à l'article 223G du Code général des impôts.

Modalités de règlement des impôts

Lors de l'exercice d'entrée dans l'intégration, les filiales versent les quatre acomptes d'IS directement à leur propre perception et les acomptes de contributions dues, le cas échéant.

À compter du 2^e exercice de l'intégration, les filiales règlent à Altran Technologies les acomptes d'IS, les contributions additionnelles et la liquidation dans les conditions de droit commun.

L'inscription de ces montants chez Altran Technologies dans le compte courant des filiales ne porte pas intérêt.

Durée

La convention, conclue initialement pour la durée de l'intégration des filiales, soit 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2004, se renouvelle par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de 5 ans.

Modalités lors de la sortie du groupe fiscal

Les filiales sortent du groupe si l'une des conditions exigées par l'article 223A du CGI pour l'appartenance au groupe intégré n'est plus satisfaite.

La sortie du groupe produit rétroactivement ses effets au premier jour de l'exercice au cours duquel cette sortie est intervenue.

Les filiales redeviennent imposables distinctement sur le résultat et la plus-value nette à long terme réalisés à la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenu l'événement ayant entraîné la sortie.

Le produit d'impôt résultant de l'utilisation des déficits des filiales intégrées est conservé par Altran Technologies en cas de sortie du périmètre de la filiale.

Instruments financiers

Altran Technologies applique le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

À ce titre les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

Les primes payées dans le cadre des opérations de couverture font l'objet d'un étalement dans le compte de résultat sur la période de couverture.

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Apport Partiel d'Actif à Altran Technology & Engineering Center

Apport partiel d'actif à la société Altran Technology & Engineering Center, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, ainsi que des moyens requis pour l'exploitation des activités aéronautiques industrielles basées à Toulouse - Blagnac en date du 31/12/2020 avec un effet rétroactif au 01/10/2020.

Pandémie Coronavirus

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a eu pour conséquence une très forte décroissance du chiffre d'affaires 2020, principalement dans les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

Le montant des indemnités liées à l'activité partielle perçues par la société Altran Technologies est de 19,4 millions d'euros.

La société n'a demandé aucun report de délai de paiements d'échéances sociales et fiscales.

Acquisition par Capgemini

Début 2020, l'acquisition d'ALTRAN par CAPGEMINI a été définitivement validée par les autorités de marché.

Le groupe Capgemini a annoncé avoir atteint le seuil de retrait obligatoire de 90% du capital d'Altran Technologies, faisant dès lors de la société Capgemini SE la maison mère du groupe Altran, devenu depuis la Global Business Line Capgemini Engineering.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement marquant n'est intervenu.

Notes relatives à certains postes du bilan

Immobilisations et amortissements

Immobilisations (en euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Cessions ou mises hors service ou transferts	Apport partiel TEC (e)	
Immobilisations incorporelles :					
Brevets, licences, marques	53 079 816	6 854 751	13 110 569	4 221 166	42 602 831
Fonds de commerce	27 522 393				27 522 393
Autres immobilisations incorporelles (a)	95 999 300			3 303 131	92 696 169
Immobilisations incorporelles en cours (b)	1 756 955	5 102	1 659 180		102 878
TOTAL 1	178 358 464	6 859 853	14 769 749	7 524 297	162 924 271
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	28 363 468	1 423 184	3 935 656	3 268 894	22 582 102
Immobilisations corporelles en cours	609 346	32 465	609 346		32 465
TOTAL 2	28 972 814	1 455 649	4 545 002	3 268 894	22 614 567
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées (c)	660 095 501	88 305 869	14 389		748 386 981
Prêts et autres immobilisations financières (d)	1 537 584 043	1 297 715 570	1 534 951 697	399 134	1 299 948 782
TOTAL 3	2 197 679 544	1 386 021 439	1 534 966 086	399 134	2 048 335 763
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 405 010 821	1 394 336 941	1 554 280 837	11 192 325	2 233 874 601

(a) Les 92,7 millions d'euros en « Autres immobilisations incorporelles » correspondent principalement aux mali techniques issus de la fusion dans Altran Technologies de 26 sociétés en 2006, de 11 sociétés en 2013 et la société OXO en 2017, diminué en 2020 par l'apport partiel d'actif réalisé au profit de la société Altran Technology & Engineering Center.

(b) Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement à des logiciels achetés ou créés en cours de développement.

(c) L'augmentation des participations correspond à une augmentation du capital :

- Pour 74 180 milliers d'euros sur Altran International (Netherland)
- Pour 13 305 milliers d'euros sur Altran Technology Engineering Center
- Pour 821 milliers d'euros sur Altran Allemagne

(d) Les variations des prêts concernent principalement les opérations relatives au prêt intragroupe à la société Octavia Holdco,

(e) Apport Partiel d'Actif au bénéfice de la société Altran Technology & Engineering Center.

Amortissements / Provisions des immobilisations (en euros)	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Montant à la fin de l'exercice
			Diminutions	Apport partiel TEC	
Immobilisations incorporelles :					
Brevet, licences, marques	30 958 883	5 720 905	13 110 569	3 319 471	20 249 748
TOTAL 1	30 958 883	5 720 905	13 110 569	3 319 471	20 249 748
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	20 878 179	2 765 694	3 737 504	3 112 688	16 793 681
TOTAL 2	20 878 179	2 765 694	3 737 504	3 112 688	16 793 681
TOTAL GENERAL (1+2)	51 837 061	8 486 599	16 848 073	6 432 159	37 043 429

Provisions et dépréciations

<i>(en euros)</i>	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Apport partiel TEC	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations Corporelles		173 000			173 000
Participations et créances rattachées (a)	13 098 475	99 142 170	15 389		112 225 256
Autres immobilisations financières	15 000				15 000
TOTAL IMMOBILISATIONS	13 113 475	99 315 170	15 389		112 413 256
CRÉANCES CLIENTS	1 348 875	239 239	10 678		1 577 436
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	4 440 508	62 419	243 018		4 259 909
Provisions pour charges et litiges (b)	33 224 059	394 727 601	24 318 335	7 009 162	396 624 162
Provisions pour pensions et obligations similaires	38 431 426	3 365 697	455 697	5 277 071	36 064 356
Provision pour perte de change	88 388	38 926 416	88 388		38 926 416
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	71 743 873	437 019 714	24 862 420	12 286 233	471 614 934
TOTAL	90 646 730	536 636 542	25 131 505	12 286 233	589 865 534

Augmentations**(a) Participations et créances rattachées**

Dont 90,3 millions sur les titres de la société Altran Solutions, 5,9 millions sur les titres de la société Altran Middle East et 2,3 millions sur les titres de la société Altran Norvège.

(b) Provisions pour charges et litiges :

Les dotations sont essentiellement imputables :

- à la couverture des situations nettes négatives de plusieurs filiales, françaises et internationales,
- au litige qui oppose depuis plusieurs années la Société et certains de ses salariés ou anciens salariés au sujet du paiement d'heures supplémentaires,
- aux diverses procédures en cours d'ordre légal ou réglementaire.

Concernant les reprises, elles sont principalement motivées par :

- l'annulation de la provision relative aux plans d'actions gratuites 2017, 2018 et 2019 suite à l'acquisition par Capgemini qui les a rendus caducs,
- l'arrivée à échéance (ou l'annulation) des plans pluriannuels de rémunération variable de Messieurs Cerutti et Roger, mandataires sociaux,
- au litige "heures supplémentaires" suite aux paiements exécutoires du fait de décisions de justice.

A souligner également, la diminution des provisions dans le cadre de l'apport partiel d'actif (effectif au 1er octobre 2020) à la société Altran Technology & Engineering Center des activités aéronautiques industrielles basées à Toulouse Blagnac. Ces provisions sont majoritairement relatives au litige "heures supplémentaires".

Reprise de provisions pour risques et charges

<i>(en euros)</i>	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Total
Charges et litiges	21 670 057	2 648 277	24 318 335
Pensions et obligations similaires	455 697		455 697
Perte de change		88 388	88 388
TOTAL	22 125 754	2 736 665	24 862 420

Provisions pour pensions et obligations similaires**Mouvements de l'exercice**

	<i>(en euros)</i>
Coût des services rendus	3 261 017
Charges d'intérêts	231 316
Amortissement du coût des services passés	205 312
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(331 947)
Dotations de l'exercice	3 365 698
Utilisation	455 697
Reprise de l'exercice	455 697

Hypothèses actuarielles

As at	31/12/2020	31/03/2020	31/12/2019
<i>Economic and financial assumptions</i>			
Inflation rate	n/a	n/a	n/a
Discount rate	0.40%	0.70%	0.80%
Social Security increase	n/a	n/a	n/a
Salary increase	2.00% before 34 years old 1.50% after 35 years old	2.00% before 34 years old 1.50% after 35 years old	2.00% before 34 years old 1.50% after 35 years old
Pension increase	n/a	n/a	n/a
Medical care cost increase	n/a	n/a	n/a
<i>Demographic assumptions</i>			
Mortality table	TH TF 14-16	TH TF 12-14	TH TF 12-14
Health	n/a	n/a	n/a
Disability table	n/a	n/a	n/a
Turnover table	Before age 24: 21.9%	Before age 24: 21.9%	Before age 24: 21.9%
	Age 25 - 29: 24.2%	Age 25 - 29: 24.2%	Age 25 - 29: 24.2%
	Age 30 - 34: 17.8%	Age 30 - 34: 17.8%	Age 30 - 34: 17.8%
	Age 35 - 39: 11.9%	Age 35 - 39: 11.9%	Age 35 - 39: 11.9%
	Age 40 - 44: 8.8%	Age 40 - 44: 8.8%	Age 40 - 44: 8.8%
	Age 45 - 49: 7.6%	Age 45 - 49: 7.6%	Age 45 - 49: 7.6%
	Age 50 - 54: 3.4%	Age 50 - 54: 3.4%	Age 50 - 54: 3.4%
	Age 55 - 59: 1.8%	Age 55 - 59: 1.8%	Age 55 - 59: 1.8%
	Age 60 and + : 0%	Age 60 and + : 0%	Age 60 and + : 0%
Retirement age	66 years old	66 years old	66 years old

Stocks de gains et pertes actuariels

	<i>en euros)</i>
Montant des (pertes) gains actuariels non reconnus	8 430 984
Montant des services non reconnus	(760 385)
Impact apport partiel d'actif TEC	(718 753)

État des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 300 253 043	22 081 684	1 278 171 359
Créances rattachées à des participations	306 261	306 261	
Prêts	1 275 045 328	1 513 112	1 273 532 215
Autres immobilisations financières	24 901 454	20 262 311	4 639 143
Créances de l'actif circulant	1 057 776 982	1 011 058 550	46 718 432
Créances clients	317 108 265	315 194 066	1 914 198
Personnel et comptes rattachés	3 015 138	3 015 138	
Etat	48 519 509	11 200 607	37 318 902
Groupes et associés	665 015 670	665 015 670	
Débiteurs divers	10 470 217	5 575 419	4 894 798
Charges constatées d'avance	13 648 183	11 057 649	2 590 535
TOTAL	2 358 030 025	1 033 140 234	1 324 889 791

Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Ouverture	Mouvements de la période sur le capital		Affectation du résultat N-1	Résultat N	Valeur fin exercice
		Augmentation	Réduction			
Capital social ou individuel	128 510 553					128 510 553
Primes d'émission	972 593 983					972 593 983
Primes de fusion	71 638 327					71 638 327
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale	12 851 055					12 851 055
Report à nouveau	176 765 470			138 354 370		315 119 840
Résultat de l'exercice	138 354 370			(138 354 370)	(534 398 810)	(534 398 810)
Provisions réglementées	500 383	20 001				520 383
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 501 214 140	20 001			(534 398 810)	966 835 331

Composition du capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social d'Altran Technologies s'élève à 128 510 552,50 euros divisé en 257 021 105 actions ordinaires.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominal
Actions composant le capital social en début d'exercice	257 021 105	0,5 euro
Actions composant le capital social de l'exercice	257 021 105	0,5 euro

Dont 2 461 800 actions détenues par Altran Technologies pour un montant de 19,9 millions d'euros.

Emprunts

Altran Technologies a procédé en 2020 au remboursement de l'ensemble de ses emprunts externes et mis fin au contrat de crédit renouvelable.

Term Loan B et crédit renouvelable

1) Le prêt du contrat "Term Loan B" a été remboursé pour le solde en 2020 soit pour un montant de 1 334 millions d'euros.

La charge d'intérêts au titre de l'exercice s'élève à 50 652 milliers d'euros.

2) Le crédit renouvelable d'un montant de 250 millions d'euros :

Altran Technologies n'a pas tiré sur la ligne de crédit au cours de l'exercice 2020.

La charge financière 2020 associée à ce crédit renouvelable s'élève à 4 068 milliers d'euros (principalement commission de non-utilisation).

La société a mis fin à ce crédit en juin 2020.

Emprunt Groupe

Altran Technologies a contracté en Mars et en Juin 2020 deux prêts pour un montant total de 1 510 millions d'euros auprès de Capgemini SE.

La charge d'intérêts au titre de l'exercice s'élève à 5 404 milliers d'euros.

Autres lignes de crédit et gestion de la trésorerie

Affacturage

Altran Technologies disposait au 31 décembre 2020 d'une ligne de financement d'un montant de 21,3 millions d'euros dans le cadre de ses contrats d'affacturage, qui ne constituent pas un engagement à terme défini et sont à tacite reconduction.

La société a mis fin à ce contrat en date du 15/01/2021.

Gestion de trésorerie

Les liquidités d'Altran Technologies sont placées auprès de la société GMTS, filiale du Groupe, assurant la gestion de trésorerie centralisée, ce qui permet de réduire le risque de liquidité.

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du Groupe dans les filiales et au niveau central, dont l'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de trésorerie des filiales sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie du Groupe (GMTS, société de droit français) ;
- GMTS place ces excédents, le cas échéant, sur des supports monétaires dont la sensibilité et la volatilité sont inférieures à 1 % par an.

Altran Technologies émet également des billets de trésorerie (d'une durée maximale d'un an) dans le cadre d'un programme déposé auprès de la Banque de France. Le plafond de l'encours du programme s'élève à 500 millions d'euros.

La gestion du risque de taux est assurée par la direction financière du groupe Altran.

État des échéances des dettes

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédits	35 600	35 600		
Emprunts et dettes financières divers	1 517 820 541	1 517 820 541		
Fournisseurs et comptes rattachés	85 395 326	85 395 326		
Dettes fiscales et sociales	155 096 557	155 096 557		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	585 730	585 730		
Autres dettes	10 422 046	10 422 046		
Produits constatés d'avance	14 982 620	14 982 620		
TOTAL DES DETTES	1 784 338 419	1 784 338 419		

Entreprises liées et participations

Actifs et passifs concernant les entreprises liées (en euros)	
Participations	743 956 996
Dépréciation des titres de participations	(112 209 288)
Créances rattachées à des participations	306 261
Prêts et intérêts courus	1 246 760 008
Créances clients et comptes rattachés	83 704 974
Autres créances et charges constatées d'avance	655 905 347
Provisions pour risques et charges	171 324 690
Emprunts et dettes financières divers	1 517 817 363
Dettes diverses (fournisseurs, fiscales et sociales, autres dettes diverses) et comptes de régularisation	39 019 377

Charges et produits concernant les entreprises liées (en euros)	
Produits d'exploitation	127 943 631
Charges d'exploitation	105 603 287
Produits financiers	92 667 789
Charges financières	272 346 169
Produits exceptionnels	4 748 491
Charges exceptionnelles	7 468 059

Les transactions entre parties liées, visées à l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, ayant été conclues à des conditions normales de marché aucune information n'est à fournir.

Produits à recevoir

<i>(en euros)</i>	Montant
Créances clients et comptes rattachés	46 988 362
Autres créances	4 038 231
Créances fiscales et sociales	6 162 073
Groupe et associés	3 250 000
Intérêts courus à recevoir	80 618
Total	60 519 284

Charges à payer

<i>(en euros)</i>	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	209 236
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	32 634 048
Dettes fiscales et sociales	87 255 941
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	70 360
Autres dettes	7 846 786
TOTAL	128 016 371

Charges et produits constatés d'avance

<i>(en euros)</i>	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	13 648 183	14 982 620
TOTAL	13 648 183	14 982 620

Crédit-bail

Néant.

Instruments financiers

Dérivés de taux

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou LIBOR. Conformément au contrat de crédit une couverture de taux a été mise en place sur le Term Loan B.

La juste valeur au 31 décembre 2020 est de 4 milliers d'euros.

	Date de départ	Date d'échéance	Type	Niveau CAP	Montant nominal	Taux de référence	Devise
Morgan Stanley	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,470 %	400 000 000	Euribor3M	EUR
Goldman Sachs	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,458 %	400 000 000	Euribor3M	EUR
CACIB	20/06/2018	18/03/2022	CAP	0,455 %	200 000 000	Euribor3M	EUR

Notes relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires net

<i>(en euros)</i>	31/12/2020
<i>Répartition par secteurs d'activité</i>	
Ventes de marchandises	2 351
Prestations de biens et services	925 218 592
TOTAL	925 220 942
<i>Répartition par marchés géographiques</i>	
Chiffres d'affaires nets-France	844 079 327
Chiffres d'affaires nets-Export	81 141 616
TOTAL	925 220 942

Résultat financier

<i>(en euros)</i>	Charges financières	Produits financiers
Intérêts sur compte courant Groupe	396 936	
Intérêt sur découvert et escompte	146 892	
Intérêts sur emprunts	49 008 548	
Intérêts sur crédits <i>revolving</i>	8 507 996	
Intérêts sur billets de trésorerie	24 374	
Intérêts sur instruments de couverture	1 866 667	
Intérêts sur dettes commerciales	134 172	
Escomptes accordés	58 938	
Pertes de change	6 452 795	
Charges financières sur affacturage	781 142	
Autres charges financières	2 971	
Charges /Cession VMP	6 575	
Provision pour pertes de change	38 811 487	
Provision dépréciation titres de participation	99 142 170	
Provision situation nette négative filiales	167 403 424	
Provision engagement retraite	165 526	
Dividendes reçus Groupe		48 392 359
Revenus de créances rattachées à des participations		43 513 475
Intérêts sur compte courant Groupe		359 288
Reprise de provisions financières		414 959
Gains de change		135 509
Autres produits financiers		1 346 843
TOTAL	378 314 253	94 164 530

Résultat exceptionnel

<i>(en euros)</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	17 036	
Charges exceptionnelles de restructuration	15 594 817	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion hors groupe	43 041 473	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion groupe	7 468 059	
Valeurs nettes comptables des immobilisations sorties de l'actif	310 405	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	223 004 016	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles de restructuration	1 229 000	
Dotations aux amortissements dérogatoires	20 001	
Dotations pour dépréciations d'autres actifs courants	218 000	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion groupe		4 748 491
Produits de cession des immobilisations cédées		354 757
Reprises de provisions de restructuration		157 000
Reprises de provisions pour dépréciations d'autres actifs courants		202 000
Reprises de provisions exceptionnelles diverses		10 202 188
TOTAL	290 902 807	15 664 436

Les charges exceptionnelles de restructuration (15 595 milliers d'euros) correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation (coûts salariaux, honoraires et charges diverses) qui, après analyse, sont reclassés en résultat exceptionnel.

Impôts sur les sociétés et impact de l'intégration fiscale

<i>(en euros)</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	(294 169 268)		(294 169 268)
Résultat exceptionnel	(275 238 370)		(275 238 370)
Résultat comptable	(569 407 638)		(569 407 638)
Différences permanentes	334 170 245		
Différences temporaires	5 322 598		
Résultat fiscal individuel	(229 914 796)		
Retraitements liés à l'intégration fiscale	(24 240 288)		
Création de déficits reportables	254 155 084		
Résultat fiscal du groupe intégré	0		
Impôts sur les sociétés et contributions des filiales bénéficiaires		6 495 302	6 495 302
Crédits d'impôts		29 553 375	29 553 375
Impôts et contributions sur exercices antérieurs		(1 039 849)	(1 039 849)
RESULTAT NET	(569 407 639)	35 008 828	(534 398 810)

La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe Altran est fondée sur le principe de la neutralité selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du Groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

L'économie d'impôt, ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale, est comptabilisée par la société mère Altran Technologies.

Le groupe d'intégration fiscale étant déficitaire en 2020, aucun impôt n'a été comptabilisé par la maison mère au titre de l'impôt Groupe.

La contribution des filiales bénéficiaires à l'impôt du groupe Altran a fait l'objet d'une comptabilisation en produits chez Altran Technologies pour 6 495 milliers d'euros.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

<i>Nature des différences temporaires (en euros)</i>	Montant	Impôt
C3S	1 349 000	348 379
Provisions indemnités fin de carrière	41 341 426	10 676 423
Autres provisions pour risques et charges	5 208 196	1 345 017
Déficit fiscaux	349 255 882	90 195 332
ALLEGEMENTS	397 154 504	102 565 151
Restitution de déficits aux filiales intégrées	76 975 834	19 879 009
ACCROISSEMENTS	76 975 834	19 879 009

Altran Technologies, en sa qualité de tête du groupe d'intégration fiscale, est amenée à utiliser les déficits générés par ses filiales intégrées. Du fait du principe de neutralité retenu dans les conventions d'intégration fiscale, Altran Technologies devra rendre le bénéfice de ces déficits aux filiales lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires.

L'accroissement de la dette future d'impôts matérialise cette obligation.

Effectifs

Personnel salarié moyen

Catégorie	2020	2019
Cadres	9 383	10 675
Agents de maîtrise, Employés et techniciens	1 158	1 091
TOTAL	10 541	11 766

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination	Forme juridique	Adresse siège social	Siret	% de détention
CAPGEMINI	SE	11 RUE DE TILSIITT - 75017 PARIS	330 703 844 00036	100%

L'ensemble des informations financières (communiqués, présentations, rapports) est disponible sur le site internet du Groupe: <http://capgemini.com>

Engagements hors bilan

Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Loyers & matériel de bureau	57 547					57 547
Cautions et garanties	165 780		3 425			162 355
Swap / Cap / Tunnel	1 000 000					1 000 000
Engagements en matière d'affacturage	21 296					21 296
Autres engagements : locations véhicules	6 490					6 490
Clauses de non-concurrence	9					9

Engagements reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Néant						

Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Créances, Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1 - FILIALES FRANCAISE DÉTENUES A PLUS DE 50 % (en milliers d'euros)										
Altran ACT	1	(146 298)	100%	1	0			316 744	(152 718)	
Altran Allemagne	831	(494)	100%	831	337			0	(104)	
Altran Connected Solutions	10 000	(20 801)	100%	9 993	0			4 659	(8 034)	
Altran Education Services	550	(1 700)	100%	3 063	0			1 666	17	
Altran Lab	20 000	13 450	100%	23 762	23 762			38 519	(1 651)	
Altran Participations	37	64	100%	37	37			0	(3)	
Altran Technology & Engineering Center	975	5 540	100%	13 306	13 306			21 198	(6 785)	
Altran Prototypes Automobiles	1 000	(9 677)	100%	54				20 594	(10 516)	
G.M.T.S.	200	25 919	80%	160	160	654 885		0	(10 992)	
Logiquial	37	607	100%	37	37			1 185	218	
2 - FILIALES FRANCAISES DETENUES A MOINS DE 50% (en milliers d'euros)										
R2I			46,99%	16	0					
3 - FILIALES ETRANGERES DETENUES A PLUS DE 50% (en milliers de devises) E										
	Devises	Devises		Euros	Euros	Euros		Devises	Devises	Euros
Altran (Belgique)	62	63 923	99,84%	31	31			71 000	4 453	
Altran Innovación (Espagne)	2 000	127 886	100%	84 142	84 142	3 250		244 045	11 828	9 500
Altran International (Pays-Bas)	125 000	328 553	100%	399 178	399 178			0	835	
Altran Italia (Italie)	5 000	72 096	100%	70 305	70 305			247 395	15 612	30 000
Altran Middle East (E.A.U.)	69	(18 257)	85,51%	5 902		306		12 750	(2 210)	
Altran Norway (Norvège)	250	(4 408)	100%	2 350				6 258	1 499	
Altran Sverige (Suède)	596	125 048	100%	12	12			515 551	(22 426)	
Altran Switzerland (Suisse)	1 000	9 132	100%	2 397	2 397			61 317	4 941	5 642
Altran Telnet Corporation (Tunisie)	19 507	6 017	70%	5 104	5 104			14 522	720	
Altran UK Holding (Royaume Uni)	22 500	16 510	100%	32 927	32 927			0	15 031	
Altran US (Etats-Unis)	100 300	(37 020)	100%	90 352				59 615	(6 604)	
MG2 Engineering (Maroc)	300	24 478	50%	14	14	600		118 153	8 593	
4 - PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)										
H2SCAN USA			1,73%	2 350	2 350					
SKYDWELLER AERO INC			2,64%	1 757	1 757					